L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI 25 DECEMBRE 1878.

Avis aux professeurs.

Bureau du Surintendant des Ecoles Publiques, Nlle-Orléans, 11 décembre 1878.

Un examen de concours, ouvert à tous les aspirants au professorat; aux professeurs ayant déjà passé leur examen, qui peuvent désirer changer des certificats pour des classes primaires contre des certificats de grammaire; et aussi aux postulants pour des places de professeurs de sciences naturelles dans l'école centrale supérieure pour les garçons, aura lieu au Franklin School, rue St-Charles, entre Julie et Girod, commençant jeudi, 26 du courant, à 9 heures du matin.

Les postulants sont invités à envoyer à ce bureau par écrit, le samedi, 21 du courant, ou avant, leurs noms, leurs adresses, et le grade pour lequel ils désirent passer un examen.

WM. O. ROGERS, Surintendant en chef des Ecoles Publiques.
15déc—jusq26 Nlle-Orléans

New Orleans Canal and Banking Co.—Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1878.—A une assemblée spéciale du conseil de direction, qui a eu lieu aujourd'hui, un dividende bi-annuel de TROIS pour cent a été déclaré, payable sur demande.
C. W. JUMONVILLE, Caissier.
24 déc—15f

Compagnie d'Assurance Home.—Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1878.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie que, conformément à sa charte, une élection de douze directeurs pour servir l'année prochaine, aura lieu aux bureaux de cette compagnie le LUNDI 6 janvier 1879, de midi à 2 heures P. M.
CHAS. La SASSIER, Secrétaire.
17déc—au 6 janv

Banque Mutuelle Nationale, Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1878.—L'élection des Directeurs, devant servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, No 106, le MARDI 14 janvier, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
15déc—1m

Bureau de la Compagnie d'assurance de la Nlle Orléans, au coin des rues Canal et Camp. Nlle Orléans, 12 décembre 1878.—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie pendant l'année suivante, aura lieu à son bureau, coin Canal et Camp, LUNDI, 30 décembre 1878, entre 11 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
J. W. HINCKS, secrétaire.
14déc—au 30

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1878.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 21 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
13 déc—au 21 jv

Workingmen's Bank.—Nouvelle-Orléans 10 décembre 1878.—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année courante, aura lieu à son local No 94 rue Canal, le 13 janvier prochain de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
EDGAR HINCKS, Caissier.
11 déc.—1m.

Dentistes.

EDWARD J. DE HART, DENTISTE, a transféré son cabinet de la rue des Magasins No 608 au No 195 de la rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Remparts.
23 déc—3f—DimMaDim

E. TELLE, DENTISTE, est de retour et a repris l'exercice de sa profession. Cabinet, 263 rue du Canal, près la rue des Marais.
24 nov—1m—DMarJ.

JOSEPH BAUER, DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
21nov 3m D MaJ

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

AVIS.

Me retirant des affaires d'importation, j'en laisse la suite à M. L. DÉLERY, qui les continuera au No 43 rue Decatur.

Je saisis cette occasion pour remercier le commerce en général et principalement mes clients qui m'ont honoré jusqu'à ce jour d'une confiance toute particulière.

J'ose espérer qu'ils l'accorderont de même à mon successeur, lequel j'en suis sûr fera tous ses efforts pour s'en rendre digne.

M. L. DÉLERY reste chargé de la liquidation de l'ancienne maison.
ANT. LANATA.

Le soussigné a l'honneur d'informer le commerce en général, qu'il continuera en son nom et comme successeur de ANT. LANATA, le commerce d'importation au local No 43 rue Decatur.

Il sollicite le bienveillant patronage accordé jusqu'à ce jour à l'ancienne maison.
L. DÉLERY.
15 déc—10f

A LOUER

La MAISON centrale et confortable, à deux étages et en briques, rue des Remparts No 62, entre les rues Bienville et Conti; très bon local pour une résidence particulière ou professionnelle.
S'adresser à C. E. GIRARDEY, 31 rue du Camp.
15déc—

Charbons! Charbons!

Avis spécial.
Bureau du charbon St. Bernard.
Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons nos charbons pour du comptant aux prix suivants:
Le charbon St Bernard à 45c. le baril.
Le charbon Pittsburg à 50c. le baril.
Livré à domicile.
W. S. CAMPBELL, Agent.
16 sep—

Charbon - - Pittsburg - - Charbon.
W. G. COYLE & CO.
35......CARONDELET......35
COIN GRAVIER.
COAL. CHARBON PITTSBURG ET CANNEL DE LA VIRGINIE.
—AUSSI—
Anthracite en blocs, et en morceaux de la grosseur d'un œuf ou d'une châtaigne.
Livré aux plus bas prix du marché.
28 Nov—3m.

CHARBON. CHARBON.
Hy. J. Montagnet,
Marchand de charbons
PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.
COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.
Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.
Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits.
1er sept—4m

COAL! COAL!
HEBRARD & ROCA,
MARCHANDS de CHARBON
Pittsburg, Anthracite et Cannel.
Bureau No 1 Carondelet près Canal. Dépôt sur la Levée, au pied de la rue Marigny, 3e District.
Se rappellent à leurs amis et au public en général, et sollicitent bien respectueusement leur ordres pour la saison prochaine, aux prix les plus réduits du marché, livrable à leur option.
7 juil—6m D M J

COAL. CHARBON.
CHS. GAULON, marchand de charbon de Pittsburgh, Anthracite et Cannel, office 34 Carondelet près Gravier. Branche 120 Passage de la Bourse et dépôt coin Marais et Champs Elysées.—Ayant toujours plusieurs chalands et barges du meilleur charbon de Pittsburg, offre à vendre aux planteurs, en haut du fleuve comme en bas, par n'importe quelle quantité au plus bas prix du marché. Les détaillants et les familles de la ville sont priés de laisser leurs ordres à un des endroits ci-dessus désignés. Toutes les personnes qui laisseront leurs ordres aux prix d'aujourd'hui, recevront leur charbon par demande sans augmentation de prix pendant l'hiver.
29 oct—3 m—D, Mar., J.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Asthme, Fluxion, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le passage des plaies.
L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de
L'EUCALYPTUS BITTERS.
Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté l'efficacité de l'Eucalyptus.
Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.
Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.
Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.
19 mai78—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

SEMAINE DE NOEL.
DIMANCHE 22 déc——tous les soirs.
TROIS MATINÉES.
LUNDI 23 déc——Matinée extra à cadeaux.
MERCREDI 25 déc——Matinée de Noël.
10,000 cadeaux de valeur seront distribués.
JEUDI 26 déc.——Dernière matinée de HUMPTY-DUMPTY.
NICK ROBERTS
HUMPTY-DUMPTY refait.
Une nouvelle version à effets nouveaux et merveilleux.
Une double Harlequinade.
Première apparition dans son rôle spécial, de W. H. BARTHOLOMEW—Pantaloon.
Nouveaux tours de force par les enfants Siegrist. Les 4 sœurs St-Félix. Les Zanfretta. Les Maces. Les chiens savants. Finissant avec la scène de transformation de Harry Dressel. La danse des Papillons. DIMANCHE 29 décembre, LOTTA.
22 déc.—

THÉATRE DES VARIETES.

OUVERTURE, LUNDI 23 Décembre,
Important événement dramatique.
La Compagnie du Théâtre d'Union Square, de New York, débutera dans la belle comédie de Victorien Sardou
MÈRE ET FILS
Les bourgeois de Pont d'Arcy.
Pièce plus émouvante encore que "Les Deux Orphelines."
Les artistes de New York paraîtront dans leurs meilleurs rôles tous les soirs, ainsi que dans les matinées de Noël et du samedi.
Les billets seront vendus dès le 19 décembre.
Les prix d'entrée ne seront pas augmentés
19 déc—

THEATRE ST-CHARLES.

DIMANCHE SOIR, 22 DECEMBRE.
Engagement de M. Geo C. BONIFACE qui paraîtra dans sa sublime création de PIERRE ANTOINE,
Dans la touchante histoire du cœur intitulée: le "Soldier's Trust," secondé par la troupe du Soldier's Trust de C. L. GRAVES.
Grande matinée à présents de Noël, Mercredi, 25 décembre.
Samedi, matinée du "Soldier's Trust."
Dimanche, 29 décembre—Première apparition en cette ville du célèbre Ethiopien et de l'acteur allemand
LUKE SCHOOLCRAFT,
et du populaire vocaliste et banjoiste
GEO. COES,
Dans leur risible pièce
L'ALLEMAND A L'ÉTRANGER.
20déc—

PALACE HALL, 185 RUE DU CANAL.

La huitième merveille du monde—ou l'Horloge de Engle—sera exhibée au public pour une courte saison, commençant le MARDI, 10 DECEMBRE.
Cette célèbre horloge ne doit pas être confondue avec l'horloge de Strasbourg. Le mécanisme en est bien plus compliqué et elle lui est supérieure sous tous les rapports. Reconnu par toute l'Europe et l'Amérique comme la plus SCIENTIFIQUE ET MERVEILLEUSE qui soit dans le monde.
Les portes seront ouvertes de 9 heures du matin à 10 heures du soir.
Le prix d'entrée pour cette semaine, seront de 10 cents.
10déc—1m

UNION FRANÇAISE.

A partir d'aujourd'hui, 10 du courant, les demandes de secours seront reçues au bureau de l'Union Française, No 9, rue St-Louis, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
Tous les mercredis, le comité se réunira pour statuer sur les demandes.
Par ordre du Président,
H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier.

L'UNION FRANÇAISE.

Bureau, rue St-Louis No 9.
Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français, sont l'objet de sa sollicitude spéciale.
Par ordre du Conseil de Direction,
H. SALOMON, Secrétaire-trésorier.
3 nov—

Aux Consommateurs de Gaz.

LE soussigné offre son stock entier d'INSTALLATIONS DE GAZ, GLOBES, STATUETTES, Etc., aux prix coûtants. Pose d'appareils et réparations de dorures à des prix modérés.
JULIUS LOEFFLER,
17 déc—1m No. 43 rue Royale.

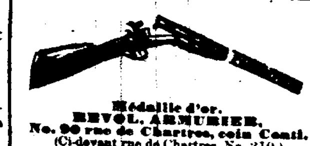

Médaille d'or.
REVOL, ARMURIER.
No. 90 rue de Chartres, coin Conti.
(Ci-devant rue de Chartres No. 210.)
INFORME les chasseurs et les amateurs qu'il vient de recevoir des FUSILS feu central et Lefaucheux, ainsi que d'autres armes qu'il offre à très bas prix, et toutes espèces d'articles de chasse. Munitions diverses.
Il se charge comme par le passé de toutes espèces de réparations d'armes à des prix très modérés.
20 déc—au 31jan. DMV.

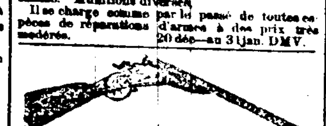

J. SAGET,
198.......CHARTRES.......198
VIENT de recevoir un grand assortiment de fusils à feu central et des différents genres. Ces armes sont garanties pour leur qualité supérieure et seront vendues à des prix très modérés.
Canne mitrailleuse (cannon-cane) M. Marcelin DA'GLE inventeur, améliorée par M. SAGET. Cette canne est à la fois un ornement à la toilette et une arme très curieuse. Comme la carabine Monte-Cristo elle porte une balle assez forte à une distance de cent cinquante à deux cents mètres avec une remarquable précision. Les amateurs d'armes sont invités à venir voir cette curiosité.
15déc—1m—Dim.Mar.Jeu.

Bitter Cordial, Aromatique, Américain, de Peychaud.

Diplome d'honneur obtenu à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.
Ce cordial le plus agréable et le plus savoureux qui ait jamais été préparé avec des ingrédiens aromatiques et amers, ouvre l'appétit, donne de la vigueur aux fonctions de l'estomac et par là empêche la dyspepsie.
Une cuillerée à thé peut être prise avec du sherry et du madère, ou, si on le préfère, avec un peu d'anisette et du brandy, avec ou sans eau. Même les dames peuvent le prendre simplement avec de l'anisette et un peu d'eau, ce qui en fait une boisson stomachique très légère et agréable.
Préparé par A. A. PEYCHAUD, pour
VINCENT MICAS,
successeur de THOMAS H. HANDY, seul propriétaire.
Nos 14 et 16 rue Royale,
8déc—1m Nlle-Orléans, Lne.

Les Matelas bordés de cordes, PATENTE DONAHOE,

Sont reconnus comme les plus propres, les mieux faits, les moins chers et durant le plus.
GRAND assortiment toujours prêt à être livré. Aussi, toiles à matelas confectionnées avec bordures en cordes de toutes grandeurs et qualités, à bas prix.
Le public est invité à venir examiner ces articles que je me ferai un plaisir de lui exhiber, soit que l'on désire ou non acheter.
Réparation de toute espèce de matelas.
Fabrique et salle de vente, 44 rue de Chartres, succursale, No 8 Ste-Anne.
J. J. DONAHOE, Pro. inventeur du brevet.
13 nov—1m—D Mar J

JOS. BRANDNER,
Marchand—Tailleur,
34.......RUE BOURBON.......34
A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
3 nov—3m.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17......RUE BARONNE......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
30 jan—1an

NOUVELLES INVENTIONS.

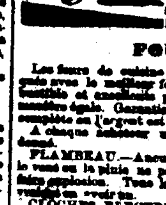

Moulin rotatoire à farine perfectionné de Hunter. Ohio. Plus de 250,000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Georgie. Envoyez $1 pour échantillons et poste. Conditions spéciales pour les agents.
& Armstrong, Rue Baronne 90.

FOURS.
Les fours de cuisine de Robert E. Lee, fabriqués avec le meilleur fer, brûlent peu de combustible et conservent pour cuire le pain d'une manière égale. Garantie pour donner satisfaction complète ou l'argent est remboursé.
A chaque acheteur un ... sera donné.
FLAMBEAU.—Aucun danger des étincelles; le vent ou la pluie ne peut l'éteindre; il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur devraient en avoir un.
CLOCHES ELECTRIQUES.—Point de fils ... sujets à se déranger. Toujours bonnes. Elles peuvent se placer partout. D'une valeur spéciale pour les familles et les bateaux à vapeur. Garanties pour un an. Venez les examiner.
JAMES H. REYNOLDS,
90......Rue Baronne......90
Entre les rues Union et Perdido.
NLLE-ORLEANS, LNE.

Chaussures.

GRAND RABAIS Pour les Fêtes.

Chaussures! Chaussures!!
Magasin Rouge
Coin Royale et Dumaine.
Grande réduction faite spécialement à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An.
Nous appelons l'attention du public en général sur notre grand choix de Chaussures de toute qualité et surtout sur la modicité des prix.
MAGASIN ROUGE, Coin Royale et Dumaine.
M. LION, Agent.
22déc—1mDMarV

E. CABAUD,
Marchand de Chaussures
EN GROS ET EN DÉTAIL,
60.........RUE ROYALE.........60
ANNONCE à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il a en magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de chaussures élégantes, cousues et vissées, qu'il vendra, à l'occasion des fêtes de NOEL et de NOUVEL AN, à des prix d'une rare modicité. Les commandes de la ville et de la campagne seront exécutées dans le plus bref délai et avec grand soin.
22déc—1m

CLAIBORNE SHOE STORE.
A. L. BICOCCHI.
Marchand de
BOTTES, BOTTINES, BRODEQUINS, SOULIERS, ETC.
ET EN GÉNÉRAL DE CHAUSSURES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS.
Assortiment varié. Très bon marché.
257.......URSULINES.......257
Coin Claiborne.
22 déc—2m.

LA GRANDE MANUFACTURE
—DE—
SOULIERS DU SUD
—SITUÉE—
RUE DU CANAL
Au coin de la rue Peters
A commencé sa fabrication dans l'année
1874
Et a obtenu depuis un succès sans parallèle.
Mr. JOHN HANSEN,
son propriétaire populaire a été le premier à établir une
FABRIQUE DE SOULIERS
de ce genre dans notre ville et mérite le patronage du peuple. Des centaines
D'OUVRIERS EXPÉRIMENTÉS
qui auraient été obligés d'aller chercher de l'emploi au loin ont trouvé le moyen de bien vivre dans cette ENTREPRISE IMPORTANTE.
ALORS POURQUOI NE PAS PATRONER
L'ŒUVRE DU SUD DE JOHN HANSEN?
Il traite toujours ses habitués avec la plus grande considération et politesse, et ne craint pas de se déranger pour montrer ses marchandises, car il a non seulement son intérêt et sa réputation en jeu, mais encore l'orgueil d'établir sur une base solide une véritable
ENTREPRISE DU SUD.
Mr HANSEN a établi une branche de sa maison à MORGAN CITY, où l'on trouvera toujours un plein assortiment de ses excellentes chaussures.
On sollicite les
Commandes de la Campagne
et l'on garantit une prompte attention et une satisfaction complète.
12 déc—1m.

C. F. SCHUMACHER
Fabricant de
BOTTES ET SOULIERS,
311.........rue Decatur.........311
(Autrefois Vieille-Levée.)
Entre Hôpital et Quartier.
Fait aussi: CHAUSSURES A VIS, dans toutes genres.
Souliers à vis faits par lui, $3 la paire.
17 D Me V

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3,50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.
BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Seixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 nov 78—1 an Ven.

H. P. BUCKLEY,
8 - - - - Rue du Camp - - - - 8
VENDRA AUX PLUS BAS PRIX:
Montres à Remontoir de Waltam,
—AUSSI—
Autres montres américaines, anglaises et suisses dans tous les genres, pour hommes et dames.
En magasin constamment, un assortiment complet d'ARGENTERIE et de BIJOUX.
Les MONTRES sont réparées avec soin et les DIAMANTS remontés.
17 déc—1m.

INSTITUT LOQUET LE ROY.

Nlle-Orléans, rue du Camp 250,
CETTE INSTITUTION sera ouverte LUNDI, 25 novembre 1878, sous les auspices de Miles Moise, filles de feu E. Warren Moise, succédant à Mme Locquet Leroy, dont elles ont acheté la bonne clientèle et le droit de diriger l'Institut sous son ancien nom. Aucun changement ne sera fait dans la conduite et l'administration de l'école, ni dans les professeurs, si ce n'est dans le cas où les maîtresses elles-mêmes de l'établissement ne voudraient y jouer un rôle actif.
Elles sollicitent respectueusement la continuation du patronage jusqu'ici accordé si libéralement à l'institution et celui de leurs amis, et du public en général, promettant de se dévouer rigoureusement à tous les intérêts des élèves confiés à leurs soins.
Conformément à ce qui précède, Mme Locquet Le Roy annonce à ses amis et patrons que la confiance qu'elle a dans les demoiselles qui lui succèdent est sous tous les rapports à la hauteur de la grave charge qu'elles assument. Elle assure, en outre, ses amis qu'elle prêtera toute l'assistance morale qu'elle pourra par sa présence quotidienne dans les salles d'école en une capacité quelconque pour la continuation du succès de l'institution.
17 nov au 31 déc

Malakoff Bitters,
PATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.
ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
96.........RUE CONTI.........96
Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif;—c'est aussi un excellent.
Il n'y a pas de supérieur parmi toutes les préparations de son espèce. Le propriétaire possède l'appui du corps médical: les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie ainsi que la constipation occasionnée par l'usage des médicaments, et les affections du foie. Il est efficace dans les maladies de la vessie et des maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.
C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-biliaire. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.
N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du fabricant, la tour représentée plus haut, et cachetées sous cachet rouge avec les initiales A. W.

KRUG & CO.

CHAMPAGNE.

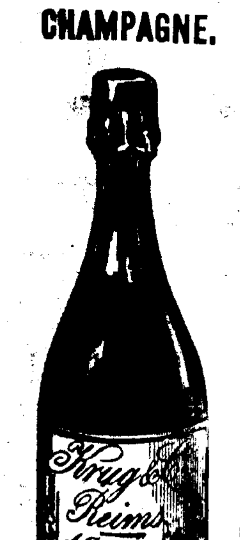

A. ROCHEREAU & CO.,
SOLE AGENTS
IN THE UNITED STATES.
16 & 18, ST-LOUIS ST.
New Orleans.

ARTICLES —POUR— FÊTES,

BAZAR DE MODES DE SCHILLING.
OUVRAGES EN CHEVEUX, ET ARTICLES DE FANTAISIE.
159---RUE DU CANAL---159

En présentant une carte et les compliments annuels de la saison, il est à peine besoin d'insister sur mon stock si vaste et si varié, que j'ai personnellement choisi avec le plus grand soin quand j'étais à New York et dans les autres capitales du Nord et de l'Ouest.
L'assortiment qui est prêt maintenant pour l'exposition comprend les derniers genres en fait
D'articles de modes,
Chapeaux et Bonnets.
Ouvrages en cheveux de tout genre, et le plus brillant choix de Bijoux, Eventails, Peignes, Brosses, Boîtes de toilette, Bourses pour espèces, Boîtes de cartes, Ornements dorés et Porte-monnaies de Vienne, etc.
Votre attention est particulièrement appelée sur mes
SPÉCIALITÉS.
En Ecailles fines, Ivoire et Perles,
ARTICLES DE JAIS.
ARTICLES DE MODES
—ET—
OUVRAGES EN CHEVEUX.
le tout formant une collection complète et fort belle.
Cette collection est maintenant toute prête pour le
COMMERCE DES FÊTES.
J'invite respectueusement mes amis et le public à venir visiter mon stock avec lequel je me ferai le plaisir de remplir les ordres sans aucune crainte de concurrence, soit pour l'assortiment, soit pour les prix. Respectueusement, etc.,
G. T. SCHILLING,
Vente de Cheveux à l'once, à la livre ou en toute quantité à la convenance des acheteurs.
159....RUE DU CANAL.....159
12 déc.—1m.

MEUBLES. MEUBLES.
CHAS. RAYMOND,
27 rue Bienville, entre les rues de Chartres et Decatur.
A CONSTAMMENT en magasin un assortiment général de beaux meubles et de meubles ordinaires qu'il vend à très bas prix. Je saisis cette occasion pour remercier mes patrons et le public en général de l'appui qu'ils m'ont donné et dont je leur demande la continuation.
13déc—3m

Louisiana Mirror Manufacturing Co.
GLACES de toutes qualités et dimensions faites sur ordre.
Glaces remises à neuf, cadres redorés, etc., à prix modérés.
No 78 rue Baronne, coin Union.
15 déc—3m

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau.
24 nov—

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIÈRES MAISONS de grocerie et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
1er déc'78—1 an

LE PALAIS —DES— MEUBLES —DE— JOS. B. HUBBARD

Coin Remparts et Perdido
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR,
Etabli en 1840.

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de
MEUBLES DE SALON,
de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marquetterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché
ET A DES PRIX
TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI REDUITS.

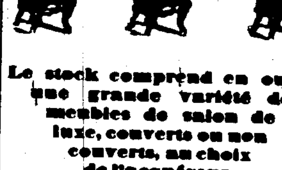

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

Grand assortiment de
Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.
Matériaux tous de choix et travail garanti.

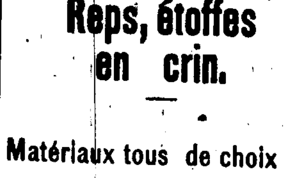

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.
Grand choix de
GLACES
du dernier genre.
Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.
—AUSSI—
Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à
TRÈS BAS PRIX.
Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.
VENEZ TOUS.
JOS. B. HUBBARD,
129 S. RAMPART, coin PERDIDO.
17 nov—

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."
DANS SA DIXIÈME ANNÉE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.
UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
—
PAS D'ESCOMPTE!
—
Pas d'ajournement!
—
Tous les lots payés en plein!
—
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
—
LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.,
LE MARDI, 14 JANV. 1879.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE A.
GROS LOT: $30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à dix heures du matin
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 14 JANV. 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
—
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.
Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du
Mardi, 14 Janvier 1879.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
—
Toute lettre sans réponse signifie un refus.

OFFICIEL.

NOTICE
Département des Améliorations,
Hotel de Ville, Nlle-Orléans, 18 déc 1878.
L'attention des négociants, des artisans, des constructeurs et du public en général est particulièrement appelée sur l'ordonnance suivante, No 4707 (Séries administratives) dont les clauses seront rigoureusement mises à exécution.
J. D. HOUSTON
Administrateur des Améliorations.
Mairie de la Nlle-Orléans, Hôtel de Ville, 17 déc. 1878.
(No 4707—Séries administratives.)

Ordonnance pour empêcher l'obstruction des rues, rigoles, banquettes et autres lieux publics, fixer les pénalités pour la violation de cette ordonnance et prescrire le devoir des employés du département des améliorations et de la police Crescent City en ce qui concerne sa mise à exécution.

Section 1.—Il est ordonné par le Conseil de ville de la Nouvelle-Orléans qu'à partir du 18 décembre 1878, il sera interdit à toute personne d'encombrer ou obstruer aucune des rues, rigoles, routes publiques, aucuns terrains publics, places publiques, lieux publics ou promenades, banquettes ou trottoirs de la ville, par le dépôt dans ces endroits ou sur ces lieux de boîtes, balles, boucauts, barils, ou marchandises, matières ou articles quelconques, excepté pendant le temps strictement nécessaire pour charger ou décharger ces mêmes articles. Il ne sera pas non plus permis de placarder des annonces contre les barrières, les maisons, ou de les attacher à des poteaux de télégraphe sur les banquettes, de manière à obstruer ou à défigurer les trottoirs; et si la personne qui en est chargée, après avoir été prévenue par l'administrateur des améliorations, ou une personne députée pour le représenter, néglige de faire enlever les dites obstructions dans le délai fixé par la dite notification, alors il sera du devoir du surintendant ou de l'inspecteur du Ward, sous la direction de l'administrateur des améliorations, de faire des affidavits contre la personne ainsi coupable de délit, devant le recorder du District dans la juridiction duquel l'offense a été commise, et sur preuve, cette personne sera condamnée à une amende de vingt-cinq dollars au plus et de dix dollars au moins, et à défaut de payement de la dite amende, à un emprisonnement de trente jours au plus et de cinq jours au moins.

Sec. 2—Il est ordonné, en outre, que les obstructions dont il s'agit dans la section 1, quand le propriétaire est en défaut, et qu'on ne peut trouver le propriétaire, seront enlevées par les employés du département des améliorations, dûment députés dans ce but, et transportées aux épaves publiques ou dans un entrepôt public du district où l'obstruction peut être en contravention avec cette ordonnance, et si la propriété n'est pas identifiée ou réclamée dans un délai de cinq jours il sera du devoir de l'administrateur de police de l'annoncer et de la vendre, d'après les formes prescrites dans les cas où il s'agit d'animaux égarés, de véhicules, etc., et tous les frais encourus seront payés par le propriétaire ou les propriétaires des dites obstructions, ou par l'administrateur de police avec les sommes provenant des ventes.

Sec. 3—Il est ordonné, en outre, qu'à partir du 18 décembre 1878, il sera interdit aux entrepreneurs, aux propriétaires constructeurs, contracteurs ou à toute personne dans le cas de construction ou direction de bâtisses dans les limites de la ville, de déposer aucuns matériaux nécessaires pour l'érection de ces bâtisses de manière à occuper plus d'un tiers de la largeur de la rue et plus d'une moitié de la largeur de la banquette, du côté le plus près de la bâtisse à construire ou à réparer; et dans tous les cas le constructeur, le propriétaire ou le contracteur, avant de déposer ces matériaux sur la portion de la rue, suivant l'autorisation accordée par cette section, sera obligé de construire un pont sur la rigole de manière à ne pas empêcher l'écoulement de l'eau ou le nettoyage facile de la rigole. Si la personne violant les clauses de cette section, après avoir été prévenue par l'administrateur des améliorations ou ses représentants, néglige de faire enlever les obstructions dans le délai désigné dans la dite notification, alors il sera du devoir du surintendant ou de l'inspecteur du ward sous la direction de l'administrateur des améliorations, de faire des affidavits contre les personnes coupables de ces délits devant le recorder du district dans la juridiction duquel l'offense a été commise, et sur preuve les dits contrevenants seront condamnés à une amende de vingt cinq dollars au plus et dix dollars au moins et à défaut de paiement de la dite amende, à un emprisonnement de trente jours au plus et de cinq jours au moins.

Sec. 4—Il est de plus ordonné etc. Que les obstructions dont il est question dans la section 3 quand le propriétaire est en défaut, et toute obstruction pour laquelle on ne trouvera ni propriétaire ni réclamant, seront enlevées par les employés du département des améliorations, délégués à cet effet, et transportées aux épaves publiques ou à un entrepôt public du district où se trouveront les dites obstructions contrairement à cette ordonnance, et si la propriété n'est pas identifiée et réclamée dans les cinq jours qui suivront, l'administrateur de police devra la vendre après avis donné comme il est statué pour le cas des animaux égarés, véhicules etc., et que toutes les dépenses encourues pour le dit transfert seront payées par les propriétaires des dites obstructions ou par l'administrateur de police sur le produit de la vente.

Sec. 5—Il est ordonné etc. Que si un entrepreneur, constructeur ou propriétaire, qui en élevant ou en réparant une bâtisse déposera des pierres, des briques, du mortier, des débris, &c., dans la rue ou sur le trottoir, néglige de les enlever après avoir été averti de le faire par l'administrateur des améliorations, ou par une personne désignée pour le représenter, alors le surintendant ou inspecteur du ward devra, sous la direction de l'administrateur des améliorations, faire des affidavits contre les délinquants devant le recorder du district dans la juridiction duquel la contravention aura été commise, et, sur conviction, lesdits délinquants seront condamnés à une amende qui ne dépassera pas vingt-cinq dollars et qui ne sera pas au dessous de dix dollars et à défaut de paiement de ladite amende à un emprisonnement pour une période qui ne dépassera pas 30 jours et ne sera pas au dessous de cinq jours.

Sec. 6—Il est de plus ordonné etc. Que les obstructions dont il est question dans la section 5, lorsque le propriétaire est en défaut et que les obstructions en l'absence de propriétaire ou de réclamant, seront transférées, par des employés du département des améliorations autorisés à le faire, à une rue qui aura besoin de réparations, et où les matériaux pourront servir à combler des trous, ou autrement seront transportés au dépôt ordinaire.

Sec. 7—Il est de plus ordonné etc. Qu'il sera du devoir des membres de la Crescent City Police, d'annoncer, par l'entremise de leurs officiers, au département des améliorations toutes les violations des sections précédentes.

Sec. 8—Il est de plus ordonné etc. Que toutes les ordonnances ou parties d'ordonnances contraires à la présente sont abrogées.

Adoptée par le Conseil de la Ville de la Nlle-Orléans, le 17 décembre 1878.
Oui—MM. Behan, Chevalley, Glynn, Houston, Isaacson, Marks, Mealie.
I. W. PATTON, Maire.
Pour copie conforme:
ROBT. C. WOOD, secrétaire. 19 déc—5f

Département des Améliorations.

Salle No 16, Hotel de Ville, Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1878.
Avis spécial.
Le public est particulièrement invité à lire l'ordonnance suivante, No 4,788, (séries administratives) dont les clauses seront rigoureusement mises à exécution.
Le public est invité également à rapporter à ce département tous les délits de ses employés dans l'accomplissement de leurs devoirs.
J. D. HOUSTON
Administrateur des améliorations.
Mairie de la Nlle-Orléans, Hotel de Ville, 12 décembre 1878.
[No. 4,788.—Séries administratives.]

Ordonnance pour pourvoir au nettoyage des rues, gouttières, etc., pour prescrire les devoirs des personnes qui tiennent maison et des tenanciers ou occupants, fixer les pénalités pour la violation de cette ordonnance et prescrire les devoirs des employés du département des améliorations et de la police Crescent City attachée à l'exécution de cette ordonnance.

SECTION 1—Il est ordonné par le Conseil de ville de la Nlle Orléans, qu'à partir du 12 décembre 1878, il sera interdit à toutes personnes de garder ou déposer aucunes ordures, immondices, cendres, matières fécales ou offensives, aucune eau corrompue ou putride, ou des coquilles, du foin, de la paille, des rebuts de cuisine, papiers, végétaux ou une substance quelconque pouvant devenir offensive à l'odorat, dans une cour, un lot, une bâtisse, ou de jeter lesdites saletés sur les banquettes, dans les rigoles, rues, fossés, canaux ou de les faire jeter dans ces endroits par les domestiques ou membres de la famille. Que sur un avis donné par l'administrateur des améliorations ou par un de ses assistants et surveillants ou par un membre de la police "Crescent City" il sera du devoir des occupants ou des propriétaires des résidences, des magasins, offices, bâtisses ou lots devant lesquels ou sur lesquels lesdites matières pourront se trouver, de les enlever ou de les faire enlever immédiatement.

Sec. 2.—Il est ordonné en outre etc., qu'il sera du devoir des surintendants de Ward ou surveillants employés sous la direction de l'administrateur des améliorations et de tous les membres de la police "Crescent City" de faire, contre toute personne violant la section précédente, un affidavit devant le recorder du district dans la juridiction duquel l'offense a été commise, et sur preuve le coupable sera condamné à une amende de vingt-cinq piastres au plus et de dix piastres au moins et à défaut de paiement, il subira un emprisonnement de 30 jours au plus et de cinq jours au moins.

Sec. 3.—Ordonné en outre qu'il sera du devoir des occupants de toutes les maisons de résidence, offices, magasins ou bâtisses de tout genre de mettre ou de faire mettre les rebus de cuisines, les immondices, les ordures, les cendres et toutes les autres substances mentionnées dans la section 1, dans des seaux, boîtes, barils ou autres récipients convenables, de les faire déposer sur le côté extérieur de la banquette, devant leurs maisons, magasins ou bureaux, de manière à ce que les charrettes d'ordures puissent les prendre facilement et que dorénavant ces dépôts ne seront pas faits avant trois heures ni après huit heures du matin et les récipients ne seront pas laissés sur les banquettes plus tard que 10 heures du matin. Toute personne violant la dite section sera passible d'une amende de $25 au plus et de $5 au moins, et à défaut du paiement de la dite amende, d'un emprisonnement de 30 jours au plus et de 5 jours au moins. La dite amende ou le dit emprisonnement devant être imposé par le recorder du district dans la juridiction duquel l'offense est commise.

Sec. 4.—Il est ordonné en outre, etc., Qu'il sera du devoir de tous les membres de la police "Crescent City" d'exécuter toutes les sections de cette ordonnance, et d'arrêter immédiatement toutes les personnes surprises à la violer.

Sec. 5.—Ordonné en outre, Que toutes les ordonnances ou parties d'ordonnances en conflit avec la présente soient rappelées.

Adopté par le Conseil de la ville de la Nlle-Orléans, le 10 décembre 1878.
Oui—Behan, Chevalley, Glynn, Houston, Isaacson, Marks, Mealie.
I. W. PATTON, Maire.
Pour copie conforme:
ROBT. C. WOOD, Secrétaire. 14 déc—10f

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 23 Déc. 1878.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.
Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Bellan Mons. géomètre	Laguens B
Billaud André	Lebon Jules
Bonneau Joseph	Montalbano Antonino
Bosso Filippe	Martin Louis Philippe
Obel A	Perrevaux Vital
Conrad A	Ragusa Guiseppe
Cuny Mons	Robert Jean
Delhan Léon	Rodriguez Malen
Descommes A	Rouget José
Duchon Alcide	Sta Orsa Madomillena
Grillet Charles	Sota Giuseppe
Illich Speridione	Thomas Pierr
Lamasson Mathieu	Tevegue
	Weecke Mons.

A. S. BADGER, Maître de Poste

GEORGE WAGNER,
A l'enseigne de la "BOTTE ROUGE."
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES.
19 oct—3m—VSD A bon marché!

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

POSITIVEMENT SANS LIMITE.
La belle résidence de famille encoignure des rues Ursulines et Prieur, Second District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 11 janvier 1879, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la BOURSE DES MARCHANDS ET ENCANTEURS rue Royale entre Douane et Canal, positivement au dernier enchérisseur—

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Prieur, Hôpital et Roman, mesurant ensemble 58 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Creux sur une profondeur et face à la rue Prieur de 131 pieds 5 pouces 6 lignes, desquelles rues ils forment l'encoignure.

Les améliorations consistent en une belle maison à deux étages solidement construite, et du genre le plus moderne, avec colonne sur le devant, grand salon à arche, vaste salle à manger, bibliothèque, superbe salle sur le côté, 5 grandes chambres à coucher au second étage, galerie au premier et second étage, gaz partout dans la maison, 8 grandes citernes, puits artésien, latrines, cuisine à deux étages attenant à la maison ayant 4 chambres à chaque étage, galerie sur chaque côté de la maison en un mot toutes les améliorations les plus modernes, n'ayant besoin d'aucune réparation et pour être appréciée doit être vue.

2° Un certain lot de terre dans le même district, dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et la touchant, désigné par le No 3, et mesurant 30 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 131 pieds, 5 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Sur ce lot il y a un jardin magnifique, des fleurs et plantes les plus rares, hangar, etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le même District et îlet que les propriétés ci-dessus décrites et touchant au No 3 désigné par le No 4, et mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 131 pieds 5 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse dans le fond, ayant 5 stalles pour chevaux, serre et un jardin avec des fleurs et plantes des plus rares. Pour plus de détails, voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue et 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocats en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une portion, les acquéreurs devront tenir les bâtisses assurées et transférer la police aux porteurs des dits billets et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 ou le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant O. Drouet, notaire aux frais des acquéreurs.
25 déc—1 janv au 11.

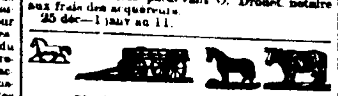

Vaches laitières et Chevaux.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—JEUDI 26 décembre à 11 heures il sera vendu aux écuries de JULES BAROUSSE No 1.5 rue Indépendance, entre Girod et St. Jean Baptiste
16 Magnifiques vaches du Kentucky avec leur veaux.
2 Magnifiques chevaux, le tout débarqué hier du steamer Gold Dust, de St. Louis.
Conditions—La moitié comptant, la balance à trois mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et sur place.
24 déc—

DIAMANTS,
Montres en or, et montres en argent,
Instruments de musique,
Pendules françaises, anglaises et Yankee,
Toute espèce de bijoux riches,
Chaînes de montre en or et en argent,
Fusils et révolvers,
Cannes et lorgnettes,
Linge de corps pour dames et pour messieurs.
D'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 46 de la rue Royale—LUNDI 23 décembre, et les jours suivants à 10 heures, il sera vendu au bureau de prêts sur gages de Jos. Anglade au coin des rues Bourbon et Conti, tous les gages forfaits lesquels se composent en partie des articles ci-dessus mentionnés.
Conditions—Comptant.
N. B.—Chaque article offert sera vendu sans égard au montant prêté.
21déc—

Habitations Sucrières.

L'HABITATION SUCRIÈRE "ANTONIA" FAISANT FACE AU FLEUVE MISSISSIPPI, DANS LA PAROISSE OUEST-BATON-ROUGE.

L'HABITATION SUCRIÈRE "OLIVA" FAISANT FACE A LA FAUSSE RIVIÈRE, DANS LA PAROISSE POINTE COUPÉE.

Successions de Magin et Miguel Puig
Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Numéros 37,234 et 37,588.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux No 46 de la rue Royale—MARDI 21 janvier 1879, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS DANS LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS RUE ROYALE ENTRE LES RUES CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à deux ordres de l'honorable A. L. Tissot, Juge de la Deuxième Cour du District de la paroisse d'Orléans datés le 28 novembre 1878 pour le compte des susdites successions les habitations sucrières ci-après décrites savoir:

1° La moitié indivise d'une certaine portion de terre ou habitation sucrière située dans la paroisse Ouest Baton-Rouge dans l'Etat de la Louisiane, connue sous le nom de l'habitation sucrière ANTONIA mesurant treize arpents et un quart d'arpent plus ou moins face au fleuve Mississippi sur une profondeur de quatre vingts arpents entre lignes parallèles, bornée du côté de la partie supérieure par les terres de Joseph Landry et du côté de la limite inférieure par les terres de Thérence Dereatlbourg, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une résidence de famille, 12 cabanes à nègre doubles, maison pour l'économe, écurie, sucrerie, cribs et autres bâtisses, sucrerie et machine à vapeur et dépendances y appartenant, et toutes les autres bâtisses et améliorations qui y appartiennent, ensemble avec tous les mulets (28 plus ou moins), 1 cheval buggy, 1 vache et 3 génisses, 25 moutons, 5 charrettes pour 3 mulets, 2 wagons, 1 charrette à bœuf, 3 charrettes à bagasse, charrues, harnais, meubles de maison, &c., &c., environ 231 arpents de terre en culture, 127 arpents de terre défrichée non cultivable, 50 arpents de souches de première année, 25 arpents de souches de seconde année assez de plants de cannes pour planter 50 acres maintenant en windrow.

2° Une certaine portion de terre ou habitation sucrière située dans la paroisse de la Pointe Coupée, connue sous le nom d'habitation sucrière "OLIVA" faisant face à la Fausse Rivière et mesurant quinze arpents de face à la dite Fausse Rivière sur une profondeur de quatre-vingt arpents, et contenant environ dix huit cents acres de superficie et bornée sur la limite supérieure par les terres des héritiers de Sidney A. Lacoste et sur la limite inférieure par les terres de feu Vincent Ternaut. Ensemble avec toutes les bâtisses, le stock, et en résulte tout ce qui s'y trouve dessus maintenant et appartenant à la dite habitation, 21 mulets, plus ou moins, wagons, charrettes sucrerie avec machine à vapeur, les machineries et ses dépendances, une splendide maison de résidence &c., 25 arpents de cannes in windrow, 40 arpents souches de première année et 80 arpents souches de seconde année, &c., &c.

Termes et conditions pour l'habitation OLIVA: 1/3 comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de NON ALIENANDO, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et la clause additionnelle de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie, les bâtisses et machineries devant être tenues assurées par l'acquéreur en un montant que fixeront les parties intéressées et leur en faire le transfert des polices d'assurances, toutes les taxes payables et exigibles dans l'année 1879 seront payées par l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication et l'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Pour l'habitation ANTONIA: Un quart comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de NON ALIENANDO, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et la clause additionnelle de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie, les bâtisses et machineries devant être tenues assurées par l'acquéreur en un montant que fixeront les parties intéressées et leur en faire le transfert des polices d'assurances; toutes les taxes payables et exigibles dans l'année 1879 seront payées par l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication, et l'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pour l'habitation ANTONIA pardevant James Fahey N. P., et pour l'habitation OLIVA pardevant Octave De Armas, N. P., aux frais des acquéreurs.
7déc—7 14, 21, 28, 4, 9 16, 21janv

GEO. W. WEINGART,
51......RUE DE CHARTRES......51
IMPORTATEUR ET MARCHAND
De jouets et d'objets de fantaisie: Accordéons, Paniers, Feux-d'artifice, Notions, Verres de Bohême.
Vélocipèdes, nouvelle patente, à $4, $5, $6, $7 50 et $9; Chevaux de bois à $1, Brouettes à $1 et mille autres articles pour les fêtes de Noël et de Nouvel An à très bas prix.
22 déc—22 et 29

STONEWALL JACKSON

EMPORIUM,
Coin des rues Royale et St-Louis
18 déc—3m M S D

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

DROGUISTES, ATTENTION!
ANNONCE JUDICIAIRE.
L'établissement populaire de feu Max Vilter, ci-devant, celui du Dr Deecar Czarnesswki, en face du marché Poydras, pour clore la succession.

PAR C. E. GIRARDEY Encanteur—Bureaux No. 31 de la rue du Camp, SAMEDI, 28 décembre 1878 à midi précis, sur les lieux No 205 rue Poydras, il sera vendu aux enchères publiques pour clore la succession—
Le contenu entier et le bail non expiré du populaire établissement d'affaires de feu Max Vilter. Le magasin brillamment arrangé, avec installations et garni d'un grand et complet assortiment de remèdes des plus purs d'Amérique ou de l'étranger, drogues, articles de fantaisie, laboratoire, etc......
La clientèle est nombreuse et les affaires d'ordonnance sont considérables. Pour un droguiste pratique, c'est une occasion de fortune certaine.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets avec garantie approuvée portant intérêt au taux de 8 p 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à paiement final.
18déc—au 28d

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR.

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ A L'ENCAN.
La salle de la Parfaite Union avec de grands terrains.
Rue des Remparts,
Entre les rues Dumaine et St. Philippe.
A de longs termes de crédit.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR—NEWTON J. HOEY, Encanteur—Bureau rue Carondelet No 11—SAMEDI, 11 janvier 1879, à midi à la Bourse d'encan St. Charles rue St-Charles, il sera vendu aux enchères publiques—
Cette magnifique propriété connue comme la salle de la Parfaite Union, située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St. Philippe, Dumaine et mesurant en pieds américains 112 pieds de face à la rue des Remparts et 212 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne inférieure et 142 pieds 8 pouces et 1 ligne en largeur dans le fond.
Les améliorations comprennent un édifice à deux étages, vaste et substantiellement construit, avec une façade ornementale, ayant quelque 15 chambres, salles, vestibules, barroom, sans compter la grande salle de bal ou de concert, loge, anti chambre et réfectoire. Sur le derrière, il y a un cottage en brique à 1 étage avec 4 chambres et cabinet avec un hangar couvert en ardoises.
Avec quelques faibles dépenses on pourrait faire de cette propriété l'établissement le plus complet pour une académie ou pour diverses sociétés eu égard à son point central, dans une des plus belles parties de cette superbe avenue, la rue des Remparts, et dans la position la plus convenable au dessous de la rue du Canal.
Conditions:—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1, 2, et 3 ans, avec intérêt à huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final et avec toutes les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero notaire.
8déc—15 22 29 déc et 2 4 janv au 11

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL, 1878.

Le Conseil d'Administration arrivé au terme de sa mission a l'honneur de soumettre à MM. les sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (24 novembre 1878).

COMITÉ DE FINANCES.
Rapport du Trésorier.

Au 25 Novembre 1877, la balance était de	$1361 02	
Reçu depuis pour quotités	10489 00	
" pour 125 admissions	625 00	
" loyer	190 00	
" de divers insignes, etc	341 65	
" le produit net du bal et du piquenique	812 42	
Dépôts	11 45	
Donations	260 00	
Total général des recettes		$14,113 54

Dépenses à Déduire:

Eclairage, charbon, coke, etc	$131 45	
Annonces, frais de bureau, etc	153 05	
Pension	120 00	
Inhumations, décorations et réparations des tombeaux	525 50	
Secrétaire	240 00	
Collecteur	774 48	
55 insignes à $1 65	90 75	
301 bons de secours	1,509 00	
Gardien de l'Asile	3,758 60	
Taxes commission	92 85	
Médecins	1,430 50	
Assurances	68 65	
Waterworks	10 00	
Pharmaciens, vin de quinquina	2,009 11	
Garde malades	45 50	
Réparations à l'asile, aux maisons, fournitures	619 28	
Total général des dépenses	$11,983 13	
Balance en caisse ce jour	2,130 41	$14,113 54

Caisse de Bienfaisance.

1877 novembre 25 balance en caisse		$1572 41
A déduire:		
Versé à l'Association Howard	$50	
Versé à l'association Chrétienne des Jeunes Gens	$50	
Versé à l'Union Française	$50	150 00
Balance à nouveau		$1 422 41

Rapport du comité d'admission.

La société au 25 novembre 1877 se composait de 1031 membres.

Admis depuis	171 membres	1205 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Démissionnaires	13 membres	
Décédés à l'asile	28	
" domicile	40	
Rayés	60	139
Effectif actuel		1166 membres

Classés ainsi qu'il suit:

Pensionnaires à la vie	9 membres
Exempts de quotités	9
Membres honoraires	5
" suspendus	12
Veuves de Sociétaires	83
Filles de sociétaires	58
Membres actifs	990
Total égal	1166 membres

Rapport du Comité de Secours.

MM. c'est encore sous la pénible impression qu'a laissée l'épidémie qui vient de frapper notre population, que le Comité de Secours vient vous présenter son rapport.

Les pertes que nous avons à déplorer sont malheureusement trop sensibles, ainsi que le tableau suivant vous l'indiquera:

Avant l'épidémie, nous avons perdu
9 Sociétaires,
2 " de sociétaires,
6 Enfants
Pendant l'épidémie
57 Sociétaires,
12 Epouses de sociétaires,
55 Enfants

141 pertes à déplorer, sur lesquelles nous avons eu à notre charge 135 enterrements. Nous avons aussi recueilli 4 enfants en bas âge, orphelins de père et de mère; nous avons à l'asile, 9 pensionnaires, hommes et femmes, qui sont entretenus à nos frais; 9 sociétaires qui sont exemptés du paiement de la quotité mensuelle et qui jouissent de tous leurs droits et privilèges.

Nous avons délivré, à titre de bienfaisance, à nos veuves et sociétaires, dans le besoin, 301 bons, représentant la somme de $1509 00.

Service médical.

Le médecin de l'asile le Dr J. Tonatre, a soigné 210 sociétaires ou dames de sociétaires qui y ont séjourné 3926 journées. Sur lesquels nous déplorons la perte de 27 malades; 6 sont morts de maladies chroniques et 21 de la fièvre jaune.

Sur ces 21 morts de la fièvre jaune, 11 y ont été transportés le 3me, 4me, 5me, 11me jour de leur maladie; la plupart vomissant noir à leur arrivée, et dans un état qui ne laissait aucune chance au traitement.

Le Dr F. de Roaldès, chargé du service de la partie supérieure de la ville, a donné ses soins, avant l'épidémie à 464 malades, et pendant l'épidémie à 455 malades.

Le Dr Escoubas, chargé du service de la partie inférieure, a soigné avant l'épidémie 588 malades, et pendant l'épidémie 405 malades.

Le Dr G. Devron, pendant l'épidémie, a donné ses soins à 59 malades, et le Dr D'Aquin, pendant la même période, a soigné 125 malades.

Ce service à domicile a nécessité 8220 visites. Le nombre total de nos malades soignés à nos frais, tant à l'Asile, qu'à domicile, est de 2396.

Les secours pour le service médical à domicile, sont divisés en deux parties: la partie supérieure s'arrêtant à la rue Toulouse, des deux côtés; la partie inférieure, à partir de la rue Toulouse, le canal Carondelet séparant les deux parties.

Le service administratif, pour l'exercice 1878-79 est composé ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 24 novembre 1878.

Président—J. SCHWEITZER, 166 rue Royale.
Vice-Président—F. LIMET, au journal l'Abeille.
Trésorier—A. CASTEL, coin du Maine et Royale.
J. Larrieu, Jr., Halle St Bernard, ou 213 rue d'Orléans; U. Sahuqué, 19 rue du Maine, ou 137 rue Bourbon — Comité de Finances.
G. Tujague, 211 rue Decatur; J. Daverède, 199 rue Chartres ou chez M. L. Guéchaux rue du Canal — Comité d'admission.
J. Leblanc, 265 rue Vieille-Levée; A. Mailhes, 111 rue Perdido; J. P. Dutrey, 324 rue Melpomène; J. B. Cambilh, coin Palmyre & Claiborne; F. Lefebvre, coin St Louis & Bourbon — Comité de Secours.

Le Conseil informe MM. les sociétaires qu'il a fait les nominations suivantes:
*Secrétaire, L. Simon, 258 rue du Maine, ou chez C. Rouyer, encoignure Chartres et Conti.
Collecteur, P. Mengelle, 253 rue Villeré.
*Gardien de l'Asile, J. P. Dubarry.
*Docteur de l'Asile, Dr J. Tonatre, 163 rue des Ursulines.
*Docteur pour la partie supérieure de la ville, Dr F. de Roaldès, rue Remparts 73.
Docteur pour la partie inférieure de la ville, Dr D'Aquin, 49 rue Remparts.
Les pharmaciens sont les mêmes en y ajoutant MM. A. Gamotis, 387 rue Claiborne, B. Lavigne, encoignure Dumaine et Remparts.
Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
*Réélus. L. Simon, Secrétaire.
19 déc.—4f